

Conservation des biens culturels immeubles

— Permis de construire 2013

Contenu de la demande



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA



Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport **DICS**
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport **EKSD**

Contenu des dossiers de demande de permis de construire

Comment savoir si mon immeuble est protégé ?

- > **plan d'affectation des zones (PAZ)**
- > **<http://map.geo.fr.ch> :**
 - ❶ rubrique « Thèmes »
 - ❷ sélectionner « Patrimoine »
 - ❸ sélectionner « Recensement des immeubles »
 - ❹ sélectionner « Immeubles protégés »

1. La demande de permis de construire concerne un immeuble protégé

- > Documentation photographique des façades de l'immeuble
- > Relevé de l'état existant des parties de la construction touchées par le projet (plans et coupes)
- > Documentation photographique des parties de la construction touchées par le projet
- > Descriptif des travaux envisagés
- > En fonction des travaux envisagés, le relevé des aménagements extérieurs existants avec l'indication des murs, de la nature des surfaces et de la végétation. Ce relevé est accompagné de profils représentatifs

Comment savoir si mon immeuble est recensé ?

- > **plan d'affectation des zones (PAZ)**
- > **<http://map.geo.fr.ch> :**
 - ❶ rubrique « Thèmes »
 - ❷ sélectionner « Patrimoine »
 - ❸ sélectionner « Recensement des immeubles »
 - ❹ sélectionner « Immeubles recensés »

2. La demande de permis de construire concerne un immeuble recensé non protégé

Le cas échéant, il est fortement recommandé de joindre au dossier les documents requis pour les immeubles protégés

Comment savoir si une construction est située dans un périmètre ou une zone de protection ?

- > **plan d'affectation des zones (PAZ)**

3. La demande de permis de construire concerne une construction située dans un périmètre ou une zone de protection selon le plan d'affectation des zones

- > Documentation photographique des façades de l'immeuble
- > Documentation photographique des immeubles voisins vus depuis le domaine public
- > En fonction des travaux envisagés, le relevé des aménagements extérieurs existants avec l'indication des murs, de la nature des surfaces et de la végétation. Ce relevé est accompagné de profils représentatifs

Comment savoir si une voie de communication est protégée ?

-
- > **plan d'affectation des zones (PAZ)**

Comment savoir si une voie de communication est inscrite à l'inventaire des voies de communication historiques (IVS) ?

-
- > **<http://map.geo.fr.ch> :**
 - ➊ rubrique « Thèmes »
 - ➋ sélectionner « Patrimoine »
 - ➌ sélectionner « voies historiques IVS »

4. La demande de permis de construire concerne une voie de communication historique protégée

-
-
- > Documentation photographique du tronçon concerné

5. La demande de permis de construire concerne une voie de communication non protégée inscrite à l'Inventaire des voies de communications historiques de la Suisse (IVS)

—

Le cas échéant, il est fortement recommandé de joindre au dossier les documents requis pour une voie de communication protégée.

Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA

Planche-Supérieure 3, 1700 Fribourg
T + 41 26 305 12 87
info@sbc.ch

www.fr.ch/sbc
facebook.com/SBCFribourg

Avril 2013